

Charte Européenne de Gouvernance Territoriale et Alimentaire



Projet cofinancé par le
Fonds Européen de
Développement Régional

In memoriam de Maria Teresa Battaglino

Barcelone, 24 novembre 2011

PRÉAMBULE

Dans un environnement globalisé, marqué par des mutations profondes et rapides, et **confronté à des défis majeurs** tels que la lutte contre le changement climatique, la prévention des crises sanitaires alimentaires, la préservation de la biodiversité, ou encore la nécessité d'assurer les besoins en ressources d'une population en croissance constante et de plus en plus concentrée dans les pôles urbains et métropolitains, en recherche d'un développement durable,

Compte-tenu des pressions accrues auxquelles sont soumis les espaces périurbains, particulièrement en Méditerranée, où l'étalement urbain et le développement de nouvelles infrastructures constituent une menace considérable pour les zones agricoles et naturelles et, par extension, pour l'équilibre entre territoires urbains, périurbains et ruraux,

Compte-tenu des **mutations** non seulement **d'ordre spatial** ou relevant de l'usage des sols, **mais également d'ordre social, économique, politique ou encore administratif** que subissent ces espaces et qui font affleurer **de nouvelles tensions et attentes**,

Compte-tenu de la **volonté de proposer et de promouvoir** de nouvelles visions territoriales et **de nouveaux processus vertueux de construction de projets de territoire** dans ces espaces, pour renforcer la cohésion sociale et **pour permettre à ces territoires en devenir d'anticiper les effets des changements et de mieux construire leur futur**,

Compte-tenu des objectifs du Programme INTERREG Med et en particulier de « **la volonté de promouvoir une approche polycentrique du territoire** » qui « implique d'encourager les synergies entre espaces de développement en prenant en considération les difficultés spécifiques rencontrées [dans] les territoires ruraux, isolés ou en difficulté. La mise en place de stratégies d'intervention intégrées doit être basée sur **des modes de gouvernance à même d'associer différentes échelles et différentes natures de territoires** autour d'objectifs transnationaux communs: mobilisation des ressources endogènes, amélioration des moyens de coordination, articulation des stratégies et politiques de développement »,

Compte-tenu de **l'Avis du Comité des Régions (2011/C 104/1)**, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne à l'issue de leur 88ème Assemblée Plénière, **favorable à la promotion de Systèmes Agroalimentaires Locaux dans les territoires des pays membres de l'Union Européenne**,

Compte-tenu des objectifs du projet Rururbal qui vise à élaborer « une stratégie de gouvernance pour le développement local durable et équilibré des territoires périurbains par la valorisation, la commercialisation et la promotion de la consommation des ressources agroalimentaires locales »,

Les partenaires du projet se sont dotés de la présente Charte Européenne de Gouvernance Territoriale et Alimentaire et invitent les collectivités et institutions locales et régionales d'Europe qui le souhaiteraient à la signer et à la mettre en œuvre.

BUTS COMMUNS

Les signataires de la présente charte se donnent pour buts communs :

La construction et le renforcement de processus participatifs de gouvernance. Les signataires de la présente charte s'engagent à défendre, soutenir et encourager de tels processus « vertueux », dans la mesure où ils constituent à la fois un exercice concret et quotidien de la démocratie qui engage directement les autorités locales, un moyen de dépassement des conflits et de gestion des intérêts contradictoires, un facteur d'inclusion et de cohésion, mais également une opportunité pour les populations de se dessiner un futur.

L'initiation et le développement d'une politique alimentaire intégrée aux autres politiques (aménagement du territoire, santé, sociale, culturelle, agricole,...) pour appuyer et coordonner cette dynamique sous-tendue par les multiples initiatives de circuits de proximité **et pour susciter une stratégie alimentaire locale.** Ces initiatives vont bien au delà, dans la plupart des cas, d'une simple exigence commerciale de la part des agriculteurs, elles montrent que certains acteurs de la chaîne alimentaire, faibles ou cachés, sont en mouvement, inquiets mais déterminés, pour retrouver la possibilité de choisir leurs aliments (l'alimentation est un besoin vital) et de dessiner ou décider l'espace, le territoire, les lieux où vivre (des lieux qui soient accueillants, où l'on peut se sentir chez soi, où l'on peut rester). Ces besoins profonds sont liés à des valeurs enracinées et communes qui revêtent une dimension universelle. Ils demandent aujourd'hui à être écoutés et pris en considération.

L'émergence d'un pacte entre les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs du système alimentaire, qui permette de construire une gouvernance territoriale autour de l'alimentation. Dans un environnement incertain et complexe, il s'agit de construire « un mode de gestion collective, nécessitant une certaine coordination entre acteurs partageant le même espace ou utilisant la même ressource » qui aura pour objet de gérer :

- La confiance et l'acceptabilité,
- La pluralité des acteurs et des intérêts,
- Les rapports de force et la gestion des conflits,
- La possibilité de se réapproprier l'alimentation et l'espace.

La Charte se donne pour fonctions d'établir les règles, les principes et valeurs éthiques partagés par tous les acteurs participants, et sur lesquels ces derniers pourront baser leur vision commune et leur confiance mutuelle.

Les signataires de la présente charte sont convaincus, à terme, que la gouvernance territoriale alimentaire contribue à l'écriture, ou à la réécriture du projet de territoire.

ENGAGEMENTS

Pour atteindre ces buts, les signataires s'engagent à la construction, sur leurs territoires d'intervention, de Systèmes Agroalimentaires Locaux, tels qu'ils ont été définis par le Comité des Région de l'Union Européenne, comme « Un système qui relie l'entreprise au consommateur [...] qui concerne des produits qui sont produits localement dans la région d'origine [...] un ensemble de processus imbriqués qui établit un lien entre les producteurs et : a) les consommateurs, b) la société, c'est-à-dire l'environnement et l'économie régionale [...] qui se compose de différents éléments à des niveaux divers, depuis l'exploitation agricole jusqu'au niveau interrégional, et inclut la production et/ou la transformation des produits alimentaires, la commercialisation et la promotion, la stratégie de marque et l'étiquetage, la participation des consommateurs et de la société, la livraison de biens publics complémentaires, la distribution et le transport, les normes de sécurité sanitaire et alimentaire, la gestion des déchets et les autres aspects liés à l'énergie, ainsi que la formation et l'éducation. »

Les signataires sont en effet convaincus que ces Systèmes Agroalimentaires Locaux, en replaçant l'alimentation et ses fonctions non seulement biologiques, mais également économiques, sociales, environnementales et culturelles, au cœur de l'espace de vie des citoyens des territoires considérés, peuvent contribuer :

- À une **démocratisation de l'alimentation suivant un principe d'équité sociale**, en garantissant l'accès (en termes de disponibilité, de diversité, de qualités, de prix justes,...) de tous à une alimentation saine, équilibrée et savoureuse, basée le plus possible sur des productions locales et la créativité des communautés.
- A la promotion **d'une alimentation qui soit un véritable véhicule de valeurs universelles**, telles que le droit inaliénable de chaque être humain à une vie digne et en bonne santé, le droit de chacun à bénéficier d'un cadre de vie de qualité, ou encore la transmission et la création culturelle.
- A la promotion d'une **alimentation aux qualités nutritionnelles adaptées à la préservation de la santé de tous**,
- A la réduction globale de l'empreinte écologique et à une **amélioration de la situation environnementale** au travers du développement de circuits de proximité ou de la mise en valeur des liens entre agriculture et environnement,
- A une **consolidation du tissu socio-économique local** et à un **meilleur ancrage des ressources et des revenus territoriaux**, en soutenant la consommation locale, la production et l'organisation de la transformation et de la commercialisation des produits locaux.
- A la mise en valeur d'une « **économie de la vie quotidienne** » dont les femmes sont le pivot.
- Au **resserrement des liens de sociabilité et de solidarité** entre les habitants d'un même espace de vie et à **l'apprentissage de la gestion collective**.

- A l'émergence d'un sentiment d'appartenance à un territoire, à une société qui intègre et reconnaît le rôle et la place de chacun autour de l'alimentation.
- A la **construction d'un projet pour le territoire** à travers la consolidation des pratiques et des activités qui s'y inscrivent, lequel projet pourra contribuer **au renforcement de l'attractivité** du territoire.
- **Al'ouverture du territoire émergent vers l'extérieur, en développant** la coopération interterritoriale et transnationale, **la solidarité et les échanges** de savoir-faire et de bonnes pratiques **entre les territoires comme moyens d'enrichissement et d'innovation** pour le projet territorial.

MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

La construction et la consolidation de Systèmes Agroalimentaires Locaux dans les territoires d'intervention supposent que soient définis et mis en œuvre des stratégies politiques et plans d'actions au niveau local. Les signataires de la présente charte s'engagent à respecter le processus opérationnel suivant :

1. **Co-construction d'une stratégie territoriale d'ensemble.** Les signataires s'engagent à soutenir activement l'émergence, sur leurs territoires d'intervention, d'un processus « vertueux », participatif et inclusif, pour la construction de gouvernances territoriales. Ces gouvernances seront étroitement associées à l'élaboration d'une stratégie territoriale globale, pour :

- **Affirmer les grandes orientations territoriales en matière alimentaire et leurs valeurs**
- **Mettre en connexion** tous les projets d'alimentation locale préexistants et qui vont dans la même direction, mais qui doivent être coordonnés, légitimés et soutenus pour éviter qu'ils disparaissent sous la pression des « acteurs forts » ou du fait de leur faiblesse organisationnelle
- **Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions qui soit à la fois concret, cohérent, efficace et porteur d'innovations**
- **Continuer à échanger les bonnes pratiques**

Les adhérents à la présente charte s'engagent à élaborer et à mettre en œuvre un volet territorial, dans un délai raisonnable ne pouvant excéder deux ans suivant la date de signature, **lequel intégrera tous les éléments jugés nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de la Charte au niveau local** (vision politique territoriale, stratégies et plan d'actions) et **au fonctionnement de la gouvernance** (membres, statut, modalités de fonctionnement, etc.).

2. **Définition de problématiques prioritaires et de champs d'actions.** A partir des expériences antérieures et des actions pilotes qui ont été réalisées dans le cadre du projet initial Rururban, les signataires « fondateurs » ont d'ores et déjà identifié les thématiques et champs d'actions suivants :

- a. Soutenir l'accessibilité aux produits locaux pour une consommation locale de la production :
- Accroître la part des produits locaux dans l'approvisionnement en produits « élémentaires »,
 - Encourager l'utilisation des produits locaux par l'éducation, la formation, la sensibilisation, la commande publique, et la mise en œuvre et la diffusion d'initiatives innovantes,
- b. Organiser et gérer l'offre et le marché des produits alimentaires locaux :
- Améliorer la diversité et la qualité de la production et de la transformation, tout en recherchant une meilleure valorisation pour les producteurs,
 - Soutenir la mise en marché locale des produits y comprise la communication par des marques et labels,
- c. Faire de l'alimentation territoriale un moyen pour élargir et renforcer les réseaux de proximité et de solidarité, au service de l'innovation sociétale et territoriale périurbaine :
- Développer des temps réguliers et ouvrir des lieux physiques dédiés aux échanges et à la rencontre entre producteurs, consommateurs et l'ensemble des acteurs du système alimentaire,
 - Promouvoir des opérations concrètes durables entre producteurs, groupes sociaux périurbains et autres acteurs de l'alimentation modifiant les pratiques alimentaires et les pratiques de production,
 - Soutenir les opérations favorisant les échanges interculturels autour de l'alimentation et de l'utilisation des produits locaux
 - Développer des actions favorisant les relations équitables entre les territoires périurbains et la ville centre
 - Favoriser l'émergence de l'innovation territoriale

Il est bien entendu que les thématiques et champs d'action développés ici ne prétendent en aucun cas à l'exhaustivité, et qu'ils devront être enrichis en faisant appel à l'imagination et la créativité des territoires signataires.

3. Les signataires de la présente charte se constituent en un « réseau de ressources » afin d'échanger et de partager outils, méthodes et bonnes pratiques pour soutenir tant la démarche participative que l'élaboration et la mise en œuvre des actions. Ils mettent à disposition des autres territoires qui voudraient s'impliquer dans une telle démarche, un guide contenant des outils méthodologiques opérationnels et un recueil de bonnes pratiques.

4. **Chaque signataire s'engage, par principe, à participer au système de suivi et d'évaluation approprié qui sera établi afin de suivre les progrès de la mise en application de cette Charte au niveau local, et à aider les divers exécutifs locaux et régionaux européens à échanger entre eux leurs savoirs portant sur les moyens efficaces de mettre en place un Système Alimentaire Local.**

Signée à Barcelone, le 24 novembre 2011, en 10 exemplaires originaux

José Orive, President
Consell Comarcal del Vallès Oriental



Jordi Sala, Director General de Desenvolupament Rural
Departament d'Agricultura, Ramaderia, Pesca, Alimentació i
Medi Natural. Generalitat de Catalunya



Christine Joy, Coprésidente
Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y
Grenoblois (ADAYG)



**Marco Balagna, Assessore all'Agricoltura, Montagna,
Tutela fauna e flora, Parchi e aree protette**
Provincia di Torino



**Κωνσταντίνος Ζέρβας (Konstantinos Zerbas),
Αντιδήμαρχος Περιβάλλοντος, Ποιότητας Ζωής και
Ελεύθερων Χώρων (Vice Mayor of Environment)**
Θεσσαλονίκη (Thessalonique)



**Josep Llobet, President delegat de l'Àrea de Territori i
Sostenibilitat**
Diputació de Barcelona



Christian Burle, Vice-président
Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix



**Roland Revil, Vice président du développement
économique**
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais



Simone Bezzini, Presidente della Provincia
Amministrazione Provinciale di Siena



Provincia di Siena

Σοφία Κουΐδου – Ανδρέου
(Sofia Kouidou-Andreu), - Αντιπρύτανης - Πρόεδρος
ΕΛΚΕ (Vice Rector, Chair Research Committee of AUTH)
Αριστοτέλειο Πανεπιστήμιο Θεσσαλονίκης (Université
Aristoteles de Thessalonique)



Charte Européenne de Gouvernance Territoriale et Alimentaire

Le **Programme MED** s'inscrit dans le cadre des programmes de coopération territoriale européenne, pour la période 2007-2013. Il est doté de 250 millions d'euros et est destiné à 9 États de la rive nord de la Méditerranée. Le programme MED privilégie la compétitivité de l'Europe à travers ses régions, la promotion de postes de travail et le développement durable.

Pour plus d'information sur les programmes MED, consulter www.programmemed.eu

La **Charte Européenne**, présente les valeurs et principes nécessaires pour une gouvernance territoriale basée sur la valorisation des produits agricoles et est complétée par le Manuel de Bonnes Pratiques, document technique destiné aux acteurs de politiques publiques locales.

Partenaires du projet MED Rururban:

- Consell Comarcal del Vallès Oriental (Chef de File)
- Diputació de Barcelona. Àrea de Territori i Sostenibilitat
- Generalitat de Catalunya. Departament d'Agricultura, Ramaderia, Pesca, Alimentació i Medi Natural
- Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
- Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG)
- Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- Provincia di Torino
- Amministrazione Provinciale di Siena
- Αριστοτέλειο Πανεπιστήμιο Θεσσαλονίκης (Université Aristoteles de Thessalonique)

Comité de rédaction de la charte:

Coordination du Comité de Rédaction: Provincia di Torino

- Elena Di Bella. Provincia di Torino
- Rocco Ballaccino. Pacto Ovest
- Carme Garrido. Consell Comarcal Vallès Oriental
- Raimon Roda. Diputació de Barcelona
- Maria Teresa Battaglini. Provincia di Siena
- Paolo Bucceli. Provincia di Siena
- Berenice Galli. Provincia di Siena
- Serge Bonnefoy. ADAYG
- Lionel Martin. Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
- Frédéric Delattre. Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- Jean Bertrand, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
- Susi Monzali. Experte externe en matière de genre. CRIA SL.

Soutien technique à la rédaction de la Charte: Mathilde Woilliez. Experte externe: Laboratoire de l'Espace Rural, Université de Thessalie

La traduction de la version originale française dans chaque langue a été réalisée par chaque partenaire.

Les travaux du projet Rururban sont déchargeables à: www.rururban.eu

Pôles territoriaux et partenaires:

Barcelona (Catalunya, Espanya)

- . Consell Comarcal del Vallès Oriental
- . Diputació de Barcelona. Àrea de Territori i Sostenibilitat
- . Generalitat de Catalunya. Departament d'Agricultura, Ramaderia, Pesca, Alimentació i Medi Natural

Aix-en-Provence (Provence-Alpes-Côte d'Azur, France)

- . Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Grenoble (Rhône-Alpes, France)

- . Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG)
- . Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Torino (Piemonte, Italia)

- . Provincia di Torino

Siena (Toscana, Italia)

- . Amministrazione Provinciale di Siena

Θεσσαλονικης (Κεντρική Μακεδονία, Ελλάδα) Thessalonique (Macedoine Centrale, Grèce)

- . Αριστοτελειο Πανεπιστημιο Θεσσαλονικης (Université Aristote de Thessalonique)

www.rurubal.eu



Projet cofinancé par le
Fonds Européen de
Développement Régional

Le contenu de ce document ne reflète pas l'avis officiel de la Commission Européenne ni de l'Autorité de Gestion du Programme MED et celles-ci déclinent toute responsabilité pour l'usage que des tiers pourraient faire de l'information publiée.

CHEF DE FILE

Consell Comarcal del Vallès Oriental

Miquel Ricomà, 46. 08401 Granollers

Tel. + 34 93 860 07 00

rurubal@rurubal.eu